RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

38 MONTROUGE
société par actions simplifiée au capital de 999 euros
siège social : 140 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTROUGE
913845053 RCS NANTERRE
(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 16/09/2024

Les Associés :

- **38 HOLDING SAS**, domiciliée au 198 rue Houdan 92330 SCEAUX, titulaire de 999 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions, soit la totalité des actions de la Société ;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1
(Cessions d'actions)

Les Associés prennent acte de la ou des cession(s) d'actions suivantes :

- 38 HOLDING SAS, ayant son siège social au 198 rue Houdan 92330 SCEAUX, au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 952846848 et représentée par Anne NGUYEN, en sa qualité de Président, Associé, cède **900 actions** à Madame Minh Trang BUI, née le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted]

DÉCISION 2
(Remplacement du Président)

Les Associés prennent acte de la démission de Madame Anne NGUYEN de ses fonctions de Président. Celle-ci sera effective au 16/09/2024.

La démission du Président a été notifiée à la Société le 16/09/2024.

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Président :

Madame Minh Trang BUI, demeurant [redacted] née le [redacted] à [redacted]

Madame Minh Trang BUI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Madame Minh Trang BUI a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3
(Fixation de la rémunération du Président)

Les Associés décident que les fonctions du nouveau Président seront exercées gratuitement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4
(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 16/09/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnait, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à MONTROUGE, le 16/09/2024,

_____

Anne NGUYEN

Ancien Président

[redacted] N Anne

_____

Minh Trang BUI

Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société 38 MONTROUGE

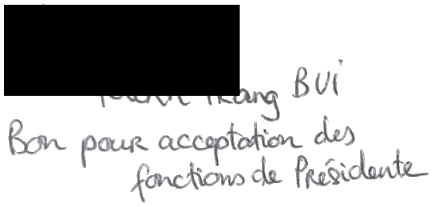

_____

38 HOLDING SAS, représentée par Anne NGUYEN en sa qualité de Président

Associé



_____

Madame Minh Trang BUI

Associé

